

**FAVO - FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE VALLÉE DE L'ORGE**
Association régie par la loi du 1er juillet 1901;
déclarée à la Sous-Préfecture d'Étampes le 24 novembre 1974;
publiée au Journal Officiel du 20-12-1974 ;
agrée par arrêté du Préfet de l'Essonne n° 2017-DDT-SE-422 du 8 juin 2017
Adhérente à Essonne Nature Environnement
siège : Hôtel de Ville, 91530 Saint-Chéron
adresse de correspondance : 23 rue de Chartres 91410 Dourdan

Site : www.Favo.ovh courriel : courrier@favo.fr

RAPPORT D'ACTIVITES EXERCICE 2018

Le présent rapport a pour objet de vous informer de l'activité de notre fédération, conseil d'administration et bureau. Le conseil d'administration conformément à l'article 6 de ses statuts se réunit au moins tous les 6 mois. Il s'est réuni le 10 février 2018, le 2 juin 2018 et le 8 décembre 2018.

Les administrateurs sont régulièrement informés des sujets intéressants notre fédération notamment par internet. Ce sont les membres du bureau qui communiquent en général en particulier le président et ainsi ces échanges permettent de ne pas multiplier les réunions.

Le bureau remercie Serge Bedos qui est notre webmaster pour son travail de relai des informations de France Nature Environnement et Essonne Nature Environnement.etc...

Un grand merci aussi à tous ceux qui représentent notre fédération dans différentes instances départementales, syndicales, municipales. Nous participons également aux réunions de concertation et aussi avec les personnes publiques associées pour les travaux préparatoires sur les PLU lorsque nous sommes invités.

Le Président de la FAVO

Marc Marc Korenbajzer